- Une réunion de démarrage du projet devra être planifiée au plus tard trois mois après la notification.
- L'organisation d'un séminaire annuel (scientifique, insertion professionnelle, vulgarisation…) en 2ème et 3ème année est encouragée.
- Les missions ne devront concerner que les personnes mentionnées dans le dossier initial. Des exceptions pourront être accordées sur demande auprès du coordinateur concernant des doctorants qui n'auraient pas été recrutés au moment du dépôt de dossier.
- Il est recommandé dès la rédaction du projet de prévoir un calendrier des missions afin d'étaler les missions pour chacune des 3 années du projet. Il n'est pas possible de reporter les crédits d'une année sur la suivante.

A l'issue du projet, des moyens pourront être accordés, après examen d'une proposition étayée, pour accompagner la construction d'un projet de type H2020.

Les projets seront examinés et sélectionnés par les co-Présidents des 3 comités mixtes « Tassili », « Toubkal », « Utique » et le coordinateur du PHC Maghreb.

Sont inéligibles les projets dans lesquels un ou plusieurs porteurs sont engagés dans un autre PHC en cours (Tassili, Toubkal, Utique et Maghreb).

Modalités de fonctionnement

La **durée** des projets est de **3 ans**.

Le PHC Maghreb n'a pas vocation à financer la recherche proprement dite, ni les équipements éventuellement nécessaires qui doivent être financés par d'autres moyens clairement identifiés lors du dépôt du projet.

Chaque année les quatre pays apportent un soutien aux projets du PHC Maghreb dans le cadre des **mobilités** des **responsables de projets** (séjour senior), des **co-directeurs de thèse** (séjour senior), des **doctorants** (séjour junior) et des **post-doctorants** (séjour junior).

Moyens attribués par la partie française

Les moyens attribués par la partie française, à **chaque projet**, sont de l'ordre de **27 000 € par an**, dont **9 000 € maximum d'appui logistique**.

- **Mobilité**
  - Ces moyens permettent de financer :
    - les séjours en France de 4 mois minimum pour 2 doctorants en cotutelle ;
    - un séjour en France de 2 mois maximum pour un post-doctorant ;
    - les séjours en France d'une semaine pour les co-directeurs de thèse et les responsables du projet ;
    - billet d'avion France-Maghreb.
  - Les indemnités de séjour et billets pris en charge sont calculés comme suit :
    - doctorant en cotutelle (séjour junior) : indemnités de séjour de 45 €/jour ;
    - séjour senior en France : indemnités de séjour de 90 €/jour, pour une durée maximale de 7 jours ;
  - déplacement France-Maghreb : remboursement sur frais réels dans la limite de 450 € par billet A/R.